

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°DNCMP/...../F/2022-2023 POUR LA FOURNITURE LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE LA SECURISATION DES ACCES RESEAU CISCO (NAC Network Access Controller)

Date de Publication : 7./10./2022

Date d'ouverture des offres : 28./10./2022

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **La Fourniture et la mise en place d'une solution de la sécurisation des accès réseaux (NAC)** », dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2022-2023.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué **en un seul lot.**

5. Délai d'exécution

Le délai de La mise en place d'une solution de la sécurisation des accès réseau CISCO (NAC) conformément aux spécifications techniques du DAO, est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h00 et de 14h00 à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 16

Il pourra également être obtenu physiquement à la Direction de l'Administration et des Approvisionnements, sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte **N°01104582385** (Compte de Transit des Recettes Non Fiscales) ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le .../.../2022 à **9h30** heures locales. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'Appel d'Offres International Ouvert N°DNCMP/.A.S.E./F/2022-2023 A n'ouvrir qu'en séance publique du 28/10/2022, à 10h 00'.**

L'ouverture des offres aura lieu le **28/10/2022 à 10 h 30'** au 2^{ème} étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, 3^{ème} étage.

Les offres déposées après la date et/ou l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité. L'ouverture se fait en une seule étape. L'Ouverture des offres techniques et financières se fera en même temps.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Une garantie bancaire de soumission de **deux millions de francs burundais (2.000.000 BIF)** ou de **Mille Dollars Américains (1000 USD)** pour les soumissionnaires étrangers, est exigée.

Cette garantie demeurera valable jusqu'à au moins 120 jours comptés à partir du premier jour suivant la date limite de dépôts des offres du marché.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l'Ouvrage aux plus dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **21/10/2022**

LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX

Gérard HASABAMAHORO